Conseil national de l'information statistique

COMMISSION TERRITOIRES

SUIVI D'AVIS

2 DÉCEMBRE 2025

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES MÉNAGES

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance : n° 8 - Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

Ces dernières années, l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages a suscité beaucoup d'interrogations, notamment en raison de la crise sanitaire et du développement du télétravail et de ses impacts potentiels sur les déménagements venant alimenter un exode urbain. La commission Territoires a pris connaissance des travaux récents qui apportent le recul nécessaire pour analyser de manière objective ces dynamiques de mobilités résidentielles sur la période.

Ces travaux mettent en évidence des enseignements multiples sur l'évolution du niveau de mobilité et sur les territoires qui renforcent leur attractivité et ceux qui creusent leur déficit. La commission salue les travaux permettant de mieux appréhender la multiplicité des déterminants des migrations résidentielles (aménités spatiales et sociales, cycle de vie, statut d'occupation du logement…). Elle invite à poursuivre les travaux visant à mesurer les effets des migrations, notamment leur rôle dans la recomposition sociale des territoires, et à mieux comprendre les disparités dans la propension à la mobilité (en lien avec le logement, l'offre de formation...). La commission invite également à la poursuite des travaux sur l'impact du télétravail sur les stratégies résidentielles, en s'appuyant notamment sur la nouvelle question introduite dans le recensement de la population sur le télétravail. Elle encourage à articuler ces analyses avec celles sur la mobilité quotidienne mais aussi sur l'immobilité. Elle soutient également les travaux en cours en lien avec les enjeux sociétaux actuels, notamment ceux sur la mobilité résidentielle des retraités ou les migrations induites par le changement climatique.

La commission rappelle l'importance des sources de données de référence (Recensement de la population, enquêtes statistiques) utilisées pour mener des analyses structurelles et un suivi des trajectoires résidentielles sur un temps long. Elle salue en parallèle la mobilisation récente de nouvelles sources de données qui permettent de réaliser un suivi actualisé et régulier des migrations à une échelle fine et de disposer d'informations complémentaires sur le profil des migrants. Elle encourage les acteurs à se saisir de ces nouvelles données, même si le champ qu'elles couvrent est parfois plus restreint. Elle souligne la complémentarité des données et l'opportunité que représente l'avancement d'un an de la diffusion des résultats du recensement. Elle recommande un accompagnement méthodologique dans l'usage de ces

différentes données, pour lesquelles les utilisateurs rencontrent parfois des difficultés d'appropriation (rappel des bonnes pratiques sur l'utilisation des fichiers).

La commission salue également le déploiement d'une offre diversifiée pour faciliter et enrichir l'accès aux données sur les migrations résidentielles à partir de multiples ressources : base spécifique sur les flux de mobilité, outils de datavisualisation, fichiers détails sur accès réservé, développement de partenariats pour disposer de diagnostics territorialisés (Insee, CAF, Sies, ANCT...)

Des limites subsistent dans les données accessibles aux utilisateurs, par exemple sur le profil des migrants (leur niveau de revenu), sur leur situation avant la migration (leur statut d'occupation du logement), sur les distances parcourues (afin de déterminer les flux de proximité) ou encore sur la commune antérieure de résidence pour ceux en provenance de l'étranger (pour distinguer les migrations d'opportunités résidentielles ou de flux plus lointain). La commission encourage l'enrichissement des données disponibles, en particulier celles issues de la source Fideli qui pourraient permettre de disposer annuellement d'indicateurs clés sur les migrations. Elle encourage plus largement la poursuite des appariements entre les sources pour permettre de mieux documenter les migrations, notamment en tirant profit du Répertoire Statistique des Individus et des Logements (Résil). La commission encourage également l'exploitation des données de cohorte ainsi que la mise à disposition de données au niveau infra-communal afin d'appréhender l'impact des projets territoriaux sur la dynamique démographique locale. Enfin, la commission identifie des progrès restant à accomplir afin de faciliter l'analyse du milieu rural, en proposant des outils d'analyse davantage territorialisés, tout en prenant en compte la question de la confidentialité.